



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 16
Voix pour : 15
Voix contre : 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/05/2021

Délibération
n° CA-2021-46

*relative à la désignation d'un enseignant-chercheur au Conseil de coopération documentaire
du Service interétablissements de coopération documentaire de Toulouse*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-2 et L. 718-2 ;

Vu le Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur, notamment son article 8 ;

Vu la convention portant création du Service interétablissements de coopération documentaire de Toulouse,

Considérant que le Conseil de coopération documentaire du Service interétablissements de coopération documentaire de Toulouse comprend un représentant des enseignants-chercheurs de l'université Toulouse 1 Capitole,

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration, sur proposition du président de l'Université et après en avoir délibéré, désigne Madame Hiam MOUANES, maître de conférences en Droit public.

Article 2 :

La durée du mandat est de quatre ans.

Le Président du Conseil d'administration,



Hugues KENFACK